

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 7 décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
14 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 4
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. Philippe FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : M. LORQUET à Mme JAFFRE, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GIANNI à M. RUBIANO, Mme DARMON à Mme NORMANT.**

**ABSENT : M. KERYHUEL**

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.  
Le Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

## N°2022-06-Personnel communal – Actualisation du tableau des effectifs 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau de proposition des avancements de grades et promotion interne 2022,  
Vu l'avis du bureau municipal en date du 23 novembre 2021,  
Vu l'information donnée au comité technique en date du 25 novembre 2022 et sous réserve de l'avis du prochain Comité Social Territorial ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des récents recrutements, et des possibilités d'évolution liée à la carrière des agents municipaux (avancement de grade par ancienneté), il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Ces mouvements se traduisent par la suppression des postes d'origine et la création des postes sur lesquels sont nommés les agents recrutés au tableau des effectifs.

<b>SUPPRESSION</b>	<b>CRÉATION</b>
1 poste de bibliothécaire principal 1ère classe à temps complet	1 poste d'Attaché principal de conservation du patrimoine à temps complet
1 poste de technicien principal 1ère classe à temps complet	1 poste de technicien ppal 2ème classe à temps complet
1 poste de rédacteur à temps complet	2 postes de rédacteur ppal 2ème classe à temps complet
1 poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet	
3 postes d'adjoint technique à temps complet	3 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
1 poste d'adjoint administratif à temps complet	1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet
1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet
1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet	1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet

Ces actualisations prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et seront effectives à chaque date minimum d'obtention.

Le tableau des effectifs mis à jour sera fourni et présenté, comme chaque année, lors du vote du budget prévisionnel.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver les modifications indiquées ci-dessus,
- D'inscrire les crédits budgétaires au BP 2023 – Chapitre 012

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 8 décembre 2022**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

